



Résolution soumise au vote

FCPE BNP PARIBAS PHILEIS

Délégation de pouvoir à la société de gestion pour exercer le droit de vote dans la limite de la politique d'exercice des droits de vote

Le FCPE BNP PARIBAS PHILEIS est composé des six compartiments suivants :

- MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE
- MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE
- MULTIPAR SOLIDAIRE EQUILIBRE SOCIALEMENT RESPONSABLE
- MULTIPAR SOLIDAIRE OBLIG SOCIALEMENT RESPONSABLE
- MULTIPAR SOLIDAIRE MODERE SOCIALEMENT RESPONSABLE
- MULTIPAR MONETAIRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Le règlement du FCPE mentionne que « le conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le fonds aux assemblées générales des sociétés émettrices. Il peut, le cas échéant, désigner à cet effet la société de gestion. »

L'exercice du droit de vote par le conseil de surveillance aux assemblées générales de chacune des valeurs détenues dans le portefeuille du FCPE impliquerait de réunir le conseil chaque année, potentiellement plusieurs fois, en amont de chaque assemblée générale, pour recueillir les consignes de vote, ce qui, dans les faits, est très contraignant et difficilement réalisable.

Ainsi, comme tous les ans, il est demandé aux membres du conseil de surveillance de donner pouvoir à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »), société de gestion du FCPE, pour exercer les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds, dans le respect de l'application de la politique de vote de BNPP AM.

Les membres du conseil de surveillance sont donc invités, comme chaque année, à voter en ligne sur la résolution relative à la délégation de pouvoir à la société de gestion pour exercer les droits de vote, dès lors qu'ils ne peuvent pas participer à la réunion du 17 septembre 2025 et qu'ils ne donnent pas pouvoir au président du conseil pour les représenter. Cette résolution sera également soumise au vote des membres présents en séance le 17 septembre 2025.